

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Lundi 1^{er} juin 2026

PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord s'est réuni sur la convocation de son Président le lundi 1^{er} juin 2026 à 10h00, au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy.

Membres titulaires :

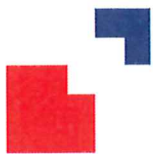
Présents : C.BASQUIN - AS.BOISSEAUX - F.BRICOUT - JJ.CANDELIER - JL.DARCOURT - M.DECOOL - JF.DELATTRE - É.DURAND - C.GILLOOTS - P.GRINER - MC.LERMYTTE - F.NOBLECOURT - MP.ROUSSELLE.

Absents et Excusés : D.BAILLEUL - V.BELLEVAL - M.BEYAERT - JF.BURETTE - F.CAUCHETEUX - JM.DA SILVA - JL.DETAVERNIER - AL.DUBOIS - S.FAHM - F.GALLAND - P.GEENENS - É.GONDY - É.GRESSIER - J.HOUSSIN - É.MASSE - C.MATHON - A.MENSION - B.RINGOT - T.ROLLAND - JM.SZATNY - M.TESTIER - M.TONNERRE DESMET - S.WILMOTTE.

Membres suppléants :

Présents : H.BELABBES - N.BOURGHELLE KOS - MJ.DÉPREZ - N.DETERPIGNY - H.LENFANT - JL.MERTEN - D.PONCHAUX - P.SAGNIEZ -

Absents et Excusés : JP.ANDRIES - JP.BATAILLE - J.BRIDOUX - MB.BUISSET - C.CHARLEMAGNE - A.CHASTAN - D.DESCHODT - JC.DESTAILLEUR - C.DEVOS - JP.DHORME - S.DIEUSAERT - S.FENET - P.GEORGE - S.GOMBERT - S.LABADENS - J.MONTOIS - CA.PROKOPOWICZ - A.SILLANI - Y.TASSOU.



La séance a été ouverte 10H10.

I. Appel des membres et désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle que seuls les membres titulaires présents peuvent voter ou les suppléants remplaçant des titulaires absents. Avec 13 membres titulaires et 8 membres suppléants présents (dont 5 votants) ainsi que 6 membres ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

Madame Christine GILLOOTS est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal de la séance du 10 avril 2026.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Cette séance revêt un caractère particulier, puisqu'elle est la dernière du mandat et la dernière à laquelle participent certains maires qui ont fait le choix de ne pas se représenter à l'issue de leur mandat. Le Président tient à saluer leur engagement et à les remercier pour leur participation aux travaux du CDG 59.

Il souligne également la qualité des travaux menés au sein de cette instance, toujours dans un esprit de dialogue et de large unanimité, notamment lorsqu'il s'agit de défendre le statut de la fonction publique et les intérêts des collectivités territoriales.

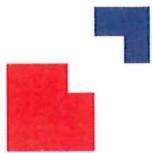
III. Informations du Président

1/ Retour sur le Conseil d'administration de la FNCDG du 20 mai 2026

L'ordre du jour était le suivant :

A l'ordre du jour seront évoqués les points suivants :

- ✓ Locaux du siège de la FNCDG
- ✓ Validation du nouveau lieu du Congrès 2027 de la FNCDG. Le Congrès pourrait se dérouler au Palais des Congrès de Nice.
- ✓ Validation des comptes de l'exercice 2025 (en vue de leur approbation en Assemblée Générale)
- ✓ Organisation des élections aux Conseils d'administration des CDG. Le Président précise qu'il n'y a pas de date commune à tous les CDG.
- ✓ Procédure de renouvellement des instances de la FNCDG. Le Président de la FNCDG n'ayant pas été réélu aux élections municipales, il n'est pas certain qu'il puisse opérer un nouveau mandat à la tête de la FNCDG. L'attente demeure autour de cette question.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- ✓ Amendements soutenus par la Coordination des employeurs territoriaux au projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales et aux projets de décrets soumis aux instances consultatives. Notamment sur le congé spécial précise le Président.

Le Congé spécial : l'employeur l'octroie à un DGS ou un DGA s'il est à 5 ans de la retraite et qu'il comptabilise 10 ans d'exercice. Il s'agit d'un congé sans prime. Cela équivaut à une pré-retraite payée par la collectivité.

Le Président précise aux membres que la DGCL a sollicité leur avis sur la fin de ce dispositif. A l'unanimité, au niveau de la FNCDG, un avis favorable a été donné sur la fin de ce dispositif car il existe déjà le dispositif FMPE (Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi).

- ✓ Questions diverses

2/ Point d'étape - élections pour le renouvellement du Conseil d'administration du CDG 59

Le Président précise aux membres qu'une seule liste a été déposée.

L'arrêté fixant les modalités d'organisation des élections a été publié le 29 avril 2026, soit légèrement postérieurement à la date initialement annoncée.

L'arrêté fixant le nombre de sièges à pourvoir ainsi que la composition de la commission de recensement et de dépouillement des votes a également été publié le 29 avril 2026.

La liste électorale a été publiée le 4 mai 2026.

Quatre réclamations ont été enregistrées dans le cadre de la consultation de la liste électorale. La commission de recensement et de dépouillement des votes a statué sur ces demandes le 19 mai 2026.

Pour rappel, le scrutin électronique se déroulera du 8 juin 2026 au 16 juin 2026.

La proclamation des résultats interviendra le 16 juin 2026 et l'installation du nouveau Conseil d'administration est prévue le 26 juin 2026.

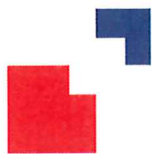
Le Président évoque les soucis techniques rencontrés (coupure de la fibre qui a entraîné une interruption du système informatique ainsi que la téléphonie). Il souligne également le manque de clarté du prestataire concernant les mandats des électeurs lors du vote et notamment les différents mandats pouvant être détenus par un seul et même électeur. Le courrier envoyé par le prestataire indiquant les identifiants ne précisait pas le mandat associé. Monsieur Hiazid BELABBES, Maire de Santes, souligne que le 26 juin il y a un Bureau métropolitain à la Métropole Européenne de Lille.

3/ Point sur les concours

Madame Myriam VANRAST, Directrice des Concours présente cette information.

Le jury d'admission du concours de rédacteur s'est déroulé le 10 mars 2026 :

- 420 postes ouverts
- 3183 candidats admis à concourir (première épreuve 16 octobre), 789 absents (24.7%)
- 786 candidats convoqués aux épreuves orales (2 au 11 février)
- 396 lauréats.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le jury d'admission du concours de Caporal s'est déroulé le 27 avril :

- 508 postes ouverts
- 2658 candidats admis à concourir (première épreuve 27 novembre)
- 1561 admissibles pour les épreuves sportives (16 au 22 février)
- 1020 candidats aux épreuves orales (16 au 22 avril)
- 506 lauréats

Le concours et l'examen **d'adjoint technique principal de 2ème classe** se sont déroulés le 22 janvier 2026 :

- 218 candidats inscrits pour l'examen (14 absents)
- 275 candidats pour le concours (23 absents).

Le 20 mars s'est déroulé le jury d'admissibilité : 158 candidats passeront les épreuves orales organisées les 26 et 27 mai 2026.

Le concours **d'ETAPS** a eu lieu le 29 janvier 2026 : 365 candidats étaient convoqués (49 absents).

Le jury d'admissibilité s'est déroulé le 2 avril 2026 : 122 candidats passeront les épreuves physiques et les séances pédagogiques fin septembre/ début octobre.

Les épreuves d'admissibilité du concours interne **d'ATEAP2** se sont déroulées les 25 et 26 février au conservatoire de Roubaix :

- 16 candidats spécialité harpe,
- 7 candidats pour la contrebasse,
- 8 candidats pour la spécialité cor.

Le jury d'admissibilité s'est déroulé le 2 mars, 12 candidats passeront les épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission : les candidats internes sont passés les 21 et 22 avril 2026 au conservatoire de Roubaix, du 27 avril au 29 avril pour les candidats externes.

Le jury d'admission était le 18 mai 2026.

Pour le concours **d'infirmier en soins généraux**, les épreuves ont eu lieu du 26 au 27 janvier 2026. 56 candidats étaient inscrits. (12 absents) et 26 candidats sont lauréats.

Le concours **d'auxiliaire de puériculture** a été organisé en mars 2026 :

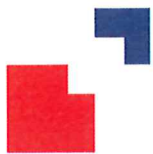
- 164 candidats étaient convoqués aux oraux qui se sont déroulés du 2 au 6 mars 2026
- 136 candidats se sont présentés.

Le jury d'admission du 23 mars a retenu 58 lauréats.

Le concours (1029 inscrits) et l'examen (169 inscrits) **d'adjoint administratif** ont été organisés le 12 mars 2026.

Le 5 mai le jury d'admissibilité a retenu 301 candidats qui seront convoqués pour les épreuves orales du 8 au 12 juin 2026 (202 candidats concours + 99 candidats examen)

L'**examen d'adjoint animation** s'est déroulé le 26 mars 2026, 45 candidats étaient inscrits. Le jury d'admission se tiendra le 7 mai 2026.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le 9 avril 2026 le CDG 59 était centre écrit déconcentré pour le CDG 62 pour le concours de **technicien** où 565 candidats de notre ressort géographique étaient convoqués à l'épreuve écrite.

Le 12 mai 2026, le concours de **GBPM** (gardien brigadier de police municipale) a accueilli 750 candidats dans le Nord et 434 candidats le passent dans le Pas de Calais (centre écrit déconcentré). Les épreuves physiques et les test psychotechniques auront lieu fin septembre.

L'examen d'ingénieur PI est organisé le jeudi 18 juin 2026. 265 inscrits ont été recensés.

L'examen de rédacteur PI et AG est organisé le 24 septembre.

En octobre, se tiendront les oraux du concours d'assistant socio-éducatif.

4/ Fongibilité des crédits

Dans le cadre de la délégation accordée au Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Sur l'exercice 2025, deux virements ont été effectués :

- Un virement de 25 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 afin de procéder aux reversements auprès des CDG des Hauts-de-France de l'excédent des transferts financiers en provenance du CNFPT dans le cadre du financement des concours transférés ;
- Un virement de 41 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 dans la mesure où certaines dépenses en lien avec l'informatique relèvent des « droits en nuages » et permettent au CDG 59 de récupérer une partie de la TVA en section de fonctionnement.

L'article 69 de la loi de finances rectificative n° 2020-935 du 30 juillet 2020 a rendu éligibles au bénéfice du FCTVA les dépenses payées à compter du 1er janvier 2021 qui se rapportent à la fourniture de prestation de solutions relevant de l'informatique en nuage. Cet article renvoie à un arrêté définissant ces prestations. Les dépenses éligibles ont été fixées par un arrêté du 1er janvier 2021. Sont notamment concernés l'hébergement de sites Internet ou le stockage en nuage.

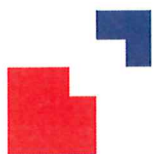
Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) permet, pour les collectivités non assujetties à la TVA, de compenser la TVA acquittée sur leurs dépenses :

- au taux forfaitaire de 16,404 % pour les dépenses d'investissement,
- 5,6 % pour les dépenses d'informatiques en nuage,

et ce, quel que soit le taux supporté initialement.

V-Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Dans le cadre des délégations qui sont accordées au Président figurent :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

1- Le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à l'Association des Maires du Nord (AMN)

Depuis 2022, des locaux situés au CCE du Hellu sont mis à disposition de l'AMN. Auparavant, l'AMN occupait des locaux situés à Lille rue Alexandre Desrousseaux, dans un immeuble aujourd'hui mis en vente et faisant l'objet d'une délibération lors de la présente séance.

La convention de mise à disposition arrivant à échéance le 22 mars 2026, celle - ci a été renouvelée dans les mêmes modalités pour une durée identique de 4 ans.

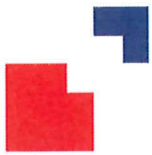
2- Les marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 216 000 € HT.

La liste des marchés attribués est reprise ci-dessous :

N° marché	Type de marché	Objet	Date d'attribution	Titulaire du marché
2025-16	Marché de services	Analyse de risques pour conformité à la directive NIS 2 dans le cadre d'un SMSI	09/02/2026	LOVELL CONSULTING pour 48 675,00 € HT
2025-18	Marché TIC	PENTEST SAE pour certification	16/01/2026	SYSDREAM pour 6 320,00 € HT
2025-19	Marché de services	Création graphique des supports d'information et de communication du CDG 59	03/03/2026	LA GAZETTE MEDIAS pour 55 000,00 € HT
2025-21	Marché de services	Travaux de reprographie pour le service concours du CDG 59	20/01/2026	REPROCOLOR pour 66 000,00 € HT
2025-22	Marché TIC	Hébergement, maintenance et prestations associées relatifs à des logiciels libres de dématérialisation	16/02/2026	LIBRICIEL pour 90 000,00 € HT

VI. Délibérations

➔ Délibérations relatives au personnel, aux affaires générales et aux concours (présentation par le Président)



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Délibération 1 : Rapport d'activités du CDG 59 - Année 2025

Le rapport d'activités du CDG 59 est présenté par Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE, Directrice Générale des Services.

La Directrice ouvre le bilan d'activités en abordant la Gouvernance Générale de l'établissement :

Le Président a souhaité lancer des réunions territoriales par arrondissement qui ont réuni plus de 200 Maires, SGM et DGS.

Au sein du territoire départemental : une série de réunions territoriales a été organisée en 2025 à l'initiative du Président permettant de renforcer la proximité et les échanges avec les acteurs locaux :

- Autour de plusieurs thématiques : plan d'action du Conseil Médical, les obligations en matière de Protection Sociale, le retour sur l'enquête de satisfaction relative à l'offre de service du CDG 59 et les évolutions relatives à la médecine préventive

Au sein du territoire régional : dans le cadre du schéma régional de coopération et de mutualisation liant les 5 CDG :

- Les Directeurs Généraux des CDG se sont réunis à 5 reprises,
- Les Présidents des CDG se sont réunis à 2 reprises pour aborder le projet régional relatif à l'attractivité, les perspectives de la conférence régionale de l'emploi territorial (CRET), les secrétaires généraux de mairie, l'apprentissage...

Au sein du territoire national : le CDG 59 a participé à la réunion des centres coordinateurs les 22 mai et 19 novembre organisée par la FNCDG.

→ Au sein de la Direction Générale et le management général de l'établissement :

Une logique d'amélioration continue, fondée sur la transversalité, l'amélioration des pratiques et l'évolution des modes de fonctionnement.

Des travaux structurants faisant suite aux groupes de travail « H-TAG saison 1 » de 2024, notamment sur :

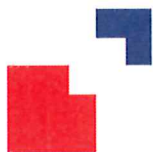
- La formalisation d'un guide du travail en mode projet,
- L'analyse et l'amélioration des circuits de validation et des processus internes, dont les travaux se poursuivent en 2026,
- Les outils et pratiques de communication interne, ayant conduit à la désignation d'ambassadeurs de la communication au sein des Directions,
- Les conditions de travail, contribuant à alimenter la réflexion globale de l'établissement en matière d'organisation et de perfectionnement de l'environnement professionnel.
- Organisation de deux séminaires internes consacrés aux améliorations de l'accueil sous ses différentes formes et aux valeurs de l'établissement.

→ Au sein de la Communication :

Une communication en constante évolution.

Plusieurs événements marquants au cours de l'année 2025 : le Congrès de la FNCDG, les réunions de territoires.

Une communication externe agile et en mouvement : création de documents de communication innovants pour favoriser l'attractivité du CDG, renforcement de la



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

communication avec le magazine *C Public*, présence renforcée du CDG sur LinkedIn, mise en ligne d'un nouveau site internet.

Une communication interne pour renforcer la cohésion et l'engagement des agents : organisation de grands concours (ex : Noël) et de séminaires du personnel...

➔ Au sein du Laboratoire d'Innovation, Transformation et Attractivité :

Une année de structuration au service de l'innovation publique.

Créé en septembre 2025, il permet de mobiliser l'innovation et la créativité au service de solutions concrètes, en réponse aux enjeux d'attractivité de la fonction publique territoriale et de transformation interne.

Les 4 grandes réussites de l'année 2025 :

- La Brigade de l'Attractivité qui a mis en place un CV employeur pour mieux valoriser l'identité et les atouts du CDG 59 en tant qu'employeur public,
- Une coopération régionale inédite visant à créer un stand partagé pour promouvoir la fonction publique territoriale auprès des jeunes et à concevoir un webinaire commun pour favoriser le recrutement,
- Un projet transversal « H-TAG » pour transformer les pratiques internes,
- Une stratégie d'ouverture vers les publics jeunes : accueil de stagiaires, partenariat avec l'Université de Lille...

➔ Au sein de la Sécurité des données et des systèmes d'information & contrôle interne

Plusieurs chantiers menés à bien en 2025 :

- Réalisation de mises en situation de phishing avec « HUCENCY »,
- Sensibilisation des agents à la SSI via la solution « HUCENCY »,
- Rapports individuels de sensibilisation à destination des agents,
- Campagne de communication pour le « cybermois » en octobre,
- Accompagnement de la mise en œuvre d'une analyse de risques conforme à la directive NIS 2 et plan d'actions adapté.

Des perspectives 2026 :

- Investissements dans des infrastructures de cybersécurité, de surveillance et de mise aux normes...
- Renforcement des équipes sur la partie informatique et SSI.

➔ Au sein des Concours, Emploi et Organisation

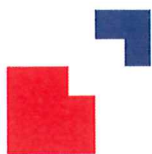
>> Prospectives et accompagnement des organisations :

- L'observatoire de l'emploi :

Développement de l'entraide entre CDG, mise à disposition d'outils opérationnels (pour le Rapport Social Unique) et fourniture aux collectivités territoriales et aux partenaires institutionnels des statistiques et publications de données.

- Dialogue social :

Création d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au sein du CST,
Élections professionnelles prévues pour décembre 2026 pour élire le collège des organisations syndicales.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

■ Le droit syndical :

Le CDG conseille les collectivités, assure le suivi des contingents de temps syndical et rembourse les rémunérations et charges des collectivités et EP.

■ Réseau SGM :

Recrutement d'une chargée de mission pour l'animation du réseau : réalisation de la cartographie des petites collectivités, création d'une plateforme collaborative en décembre.

>> Intérim et dynamique des parcours

La bourse de l'emploi (BE) :

- Le volume des publications continue de croître.

Promotion de l'emploi public :

- Participation à plusieurs événements : salons de l'étudiant, job dating, forums...

La Mission d'Intérim Territorial (MIT) :

- Diminution des demandes mais celles-ci sont proportionnellement mieux satisfaites.

Mission de promotion de l'emploi inclusif et suivi de l'apprentissage aménagé :

- 53 collectivités ont été accompagnées dans la mise en œuvre de parcours d'apprentissage aménagé.

Mission d'accompagnement professionnel :

- Recrutement en mars 2025 d'une coach professionnelle - conseillère mobilité permettant le développement de nouveaux services.

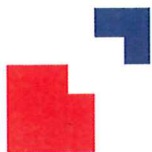
>> Concours et examens professionnels : Développement numérique de l'unité concours

- Projet de création d'une plateforme régionalisée des intervenants pour harmoniser les pratiques entre CDG et faciliter l'identification et le partage des formateurs et correcteurs spécialisés.
- Dématérialisation totale des épreuves orales et correction dématérialisée déployée sur 60% des concours pour une meilleure fiabilité, logistique et transparence.
- Organisation d'un webinaire d'information régional pour accompagner les lauréats dans leurs démarches post-concours.

➔ Au sein de la Gestion des carrières & accompagnement juridique RH et statutaire

>> Gestion des carrières et de la promotion interne

- Les gestionnaires carrières et experts statutaires assurent le suivi d'environ 30 000 dossiers individuels de fonctionnaires,
- 301 agents inscrits sur les listes d'aptitudes pour la première fois en application des nouvelles Lignes Directrices de Gestion (critères d'appréciation).
- 16 dossiers ont été traités en CAP et 10 en CCP.
- Gestion des conseils de discipline : accompagnement de 43 collectivités et établissements publics.
- Assistance juridique statutaire : 11 nouveaux CDG Info publiés et 69 fiches carrières actualisées.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Gestion des dossiers chômage : 82 nouveaux dossiers instruits ; gestion des dossiers retraites : proposition d'ateliers sur la réglementation et la dématérialisation.
- Réalisation de 8 enquêtes administratives par 3 professionnels du CDG.

>> Conseil médical, protection sociale et assurances

La mise en place de deux conventions de participation d'assurances statutaires pour répondre de manière différenciée aux profils, et attentes des employeurs territoriaux :

- 315 collectivités ont adhéré à ce nouveau dispositif.

L'élaboration d'une nouvelle convention Prévoyance conforme aux dispositions de la nouvelle loi 2025-1251 du 22 décembre 2025.

>> Les Ressources Humaines internes

Développement de politiques RH visant à optimiser et anticiper la gestion des ressources humaines, pouvant être des exemples pour les collectivités et EP.

Service « paie à façon » : 30 collectivités ont bénéficié de ce service représentant 9864 bulletins de paie.

Adoption du plan d'actions pour l'égalité professionnelle.

Perspectives 2026 :

- Accompagnement de la dernière phase de réorganisation des services du CDG,
- Expérimentation du module GPEEC.

➔ Au sein des Ressources et support juridique

>> Finances, Commande Publique et Ethique

- Poursuite des travaux sur la mise en conformité avec le comptable de l'inventaire et de l'actif.
- Réorganisation du collectif des correspondants financiers grâce à un effort de formation et une remise à niveau constante.
- Poursuite de la mise en place de la nouvelle application pour l'analytique (culture, tableaux de bord...).
- Déontologie et laïcité - Médiation Préalable Obligatoire : test d'un guide de sensibilisation des agents.

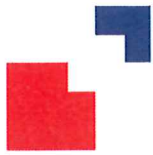
>> Moyens généraux, juridiques et techniques

Les Services Assemblées, Affaires juridiques et Documentation :

- Optimisation et développement des abonnements numériques,
- Création de la fonction de juriste pour sécuriser les actions du CDG, centraliser les délibérations et arrêtés et accompagner les services dans l'exercice de leurs missions.

Les Services Techniques : plusieurs actions ont été menées :

- Plusieurs travaux liés à la sobriété énergétique (boutons-poussoirs et éclairage LED),
- Remplacement de l'ascenseur du siège du CDG,
- Réaménagement des locaux de la DSSQVT pour répondre aux besoins fonctionnels,
- Etude de programmation en cours pour la réhabilitation de tous les bâtiments du CDG.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

→ Au sein de la Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail

>> Prévention, Santé Travail

- Mise en œuvre effective du plan de recrutement et consolidation de l'organisation territoriale des antennes médicales.
- Acquisition d'un nouvel outil métier : le logiciel PADOA.
- En 2025, 61 nouvelles collectivités ont adhéré à la Convention Prévention Santé proposée par le CDG 59 portant le total à 584 collectivités adhérentes.
- 10 800 visites médicales réalisées.
- 685 actions en milieu de terrain.
- 576 entretiens psychologiques individuels.
- 106 études ergonomiques de poste de travail dont 11 études collectives.
- 247 agents ont bénéficié d'un accompagnement social.

- Poursuite du développement du dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité (DDS), 142 collectivités et établissements publics ont adhéré :
 - 101 signalements recueillis dans le cadre de ces permanences,
 - Actions de communication pour assurer la visibilité du dispositif : Cpublic, lettre du Président, organisation d'un webinaire.

- Accompagnement de 5 groupes dans le cadre du dispositif de Pair-aidance et identifications de 4 pair-aidants pour la mise en place du réseau de pair-aidants.
- Renouvellement du partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la durée 2025-2029.
- Poursuite de l'engagement du CDG en matière de prévention (forums, Assises de la Prévention...), organisation de l'évènement « Cancer et travail ».

→ Au sein des Systèmes d'information et Transitions Numériques

>> Les Archives

L'activité du service se répartit désormais en 3 grands axes :

- Archivage papier : prise en charge des versements préparés par les services,
- Archivage électronique : identification et préparation des versements à prendre en charge et à entrer dans le SAE-SESAM,
- Suivi/impulsion des projets de dématérialisation : préconisations sur les circuits et prérequis techniques pour garantir un bon archivage en bout de chaîne.

Une arrivée, début 2025, d'une nouvelle cheffe de service.

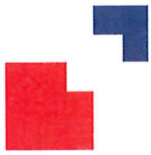
>> Système d'information

Un certain nombre de projets opérationnels réalisés ou initiés en 2025 :

- Poursuite du chantier de Migration du domaine interne et de l'annuaire des utilisateurs mené dans le cadre du parcours de sécurisation financé pour partie par l'ANSSI,
- Changement du fournisseur d'accès internet (FAI) et du fournisseur de lien réseau dédié entre le siège et le CCE du Hellu,
- Projets plus opérationnels en lien avec les services concernés (dématérialisation de la saisie des notes, mise en place d'un outil GRC...).

Plusieurs objectifs majeurs pour 2026 :

- Partie infrastructures : changement du système de téléphonie, marché de maintenance de la partie non informatique du centre de données...



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Projets applicatifs : appui technique à la DSSQVT, mise en place d'une messagerie sécurisée...

>> Cre@tic

Protection des données : le service RGD accorde 286 collectivités dans leur mise en conformité.

Poursuite d'une campagne massive d'audits dans la démarche de mise en conformité RGD Communication de l'offre de services auprès des numériciens des EPCI.

Développement des relations partenariales à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Accompagnement des collectivités dans leur mise en œuvre d'outils et procédures relatifs aux envois dématérialisés.

Le Président précise qu'il a reçu des lettres de la part d'employeurs concernant la médecine du travail et rappelle que ce n'est pas un service obligatoire du CDG 59. Le Président reconnaît avoir rencontré des difficultés de recrutement en matière de médecin du travail.

Lors des prochaines rencontres de territoire, Monsieur Pierre GRINER, Vice-Président du CDG 59 et Maire de Quiévrechain propose l'idée de réaliser une slide propre sur le sujet en insistant sur l'aspect conventionnel mais également sur les coûts, les difficultés de recrutement et la restructuration du service, ce qui permettrait une meilleure compréhension de la situation de la part des employeurs.

Monsieur Hiazid BELABBES, Maire de Santes, revient sur le Laboratoire d'Innovation, Transformation et Attractivité et plus précisément sur le séminaire des valeurs qui s'est déroulé au CDG 59. Monsieur le Maire a souhaité savoir comment ce séminaire a été construit (en interne ou par un prestataire) et si un support diffusable en découle.

Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE, Directrice Générale des Services précise qu'il a été réalisé en interne car le CDG 59 a la compétence et la ressource en interne d'accompagnement et d'animation de séminaire.

Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE précise qu'il y a eu 2 séminaires (un sur les irritants et un autre sur l'accueil physique/téléphonique). Un état des lieux a été posé en interne et un plan d'actions en a découlé. Des groupes de travail ont vu le jour afin que le plan d'actions soit très concret par rapport à la réalité du terrain.

Le séminaire sur la boussole des valeurs, réalisé en décembre 2025 a eu, quant à lui, pour objectif de rappeler à l'agent l'essence même de sa présence au sein du CDG 59, son engagement au sein de l'établissement et lui permettre de faire réémerger les valeurs qui constituent le socle du service public.

Deux fresques sur les valeurs du CDG 59 seront réalisées et seront situées sur chaque site (Siège et Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy).

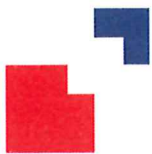
⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 2 : Délibération portant modification du tableau des effectifs et emplois permanents

Le Président précise qu'il n'y a pas de hausse de la masse salariale mais uniquement un ajustement / redistribution des postes.

Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE présente cette délibération.
L'ajustement de certains postes permanents intervient :

Au sein de la DSSQVT :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Transformation d'un poste de médecin du travail à temps non complet en poste de médecin du travail à temps complet.

Cette transformation à renforcer l'équipe pour répondre au mieux aux besoins des collectivités.

Au sein du nouveau Pôle *Ressources et Appui aux collectivités* :

Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE précise que cette réorganisation est la finalisation de la réorganisation qui avait été lancée en 2024 où le Président avait fixé pour objectif d'avoir un organigramme plus ramassé permettant ainsi une meilleure lisibilité pour les collectivités.

La dernière phase de réorganisation fait suite aux départs quasi simultanés de la directrice adjointe des finances et du directeur des finances permettant ainsi de regrouper les 3 directions en charge des ressources : les systèmes d'information, les moyens généraux, les finances et la commande publique en un seul pôle.

Ce pôle s'appellera le pôle Ressources et appui aux collectivités territoriales.

Un travail de co-construction a été entrepris avec les agents sur les propositions d'organigrammes. Le Président a validé une proposition qui recoupait les propositions du CODIR et les propositions des agents. Cette proposition a recueilli l'avis favorable du CST.

La mise en œuvre est fixée au 1^{er} septembre 2026.

Les dernières réflexions organisationnelles menées autour des fonctions ressources du CDG 59 ont permis de proposer la création du *Pôle Ressources et Appui aux collectivités*.

Les ajustements organisationnels proposés et effectifs au 1er septembre 2026 entraînent quelques transformations de postes sans création ou suppression nette d'emplois.

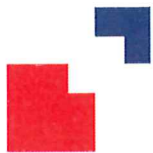
Ce nouveau Pôle repose sur trois grandes directions supposant les ajustements de postes suivants :

■ Au sein de la Direction *Finances et missions d'appui transversales* :

■ La création du poste de Directeur *Finances et missions d'appui transversales* supposant, par la suite et à compter du 1^{er} novembre 2026 la suppression du poste actuel de Directeur *Finances, commandes publiques et éthique*. Ce poste sera éligible au recours contractuel.

■ Au sein de la Direction *Systèmes d'information, archives et appui numérique aux collectivités* :

■ La création du poste de Directeur *Systèmes d'information, archives et appui numériques aux collectivités* supposant la suppression du poste actuel de Directeur *Système d'information et Transitions numériques*. Ce poste sera éligible au recours contractuel.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- La création du poste de Responsable du service des *Systèmes d'information et des usages numérique* en lieu en place du poste de Responsable du service *Informatique*.

- Les services numériques aux collectivités *Creatic* restent identifiés au sein d'une unité qui est désormais rattachée au nouveau service et entraîne, par là même, la suppression du poste de Responsable de service *Creatic*.

- La création d'un poste d'ingénieur Infrastructure. Ce poste sera éligible au recours contractuel et se traduira par la suppression d'un poste d'infirmier au sein de la Direction Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail.

- Le poste de gestionnaire financière (25% d'un Equivalent temps plein) est supprimé, la gestion financière étant intégrée au poste d'assistant administratif et financier du service.

- **Au sein de la Direction *Juridique et logistique* :**

- La création du poste de Directeur *juridique et logistique* en lieu et place du poste de Directeur des *Moyens généraux, juridiques et techniques*.

- La création du poste de responsable de service *Sécurisation et protection* en charge de la sécurité et de la maintenance du patrimoine immobilier mais également de la sécurité des données, des systèmes d'information et du contrôle interne.

- Le poste de d'assistant/ correspondant SSI (75% d'un équivalent temps plein) évolue pour devenir un poste à temps complet qui intègre désormais des missions de contrôle interne.

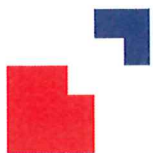
- Le service technique est transformé en une unité *Travaux et patrimoine immobilier* rattachée au service *Sécurisation et protection*. Un poste de responsable d'unité *Travaux et patrimoine immobilier* est créé en lieu et place du poste de responsable du service technique.

- La création du poste de Responsable de service Logistique en lieu et place du poste de Responsable du service *Moyens généraux*.

Le Président précise que le CDG 59 compte 166 emplois permanents, ce qui en fait l'un des CDG les plus importants en termes d'effectifs hors CDG inter départementaux (CDG Petite et Grande Couronne et le CDG du Rhône).

Le Président demande aux membres :

- D'approuver les créations et suppressions de postes présentées ci-dessus,
- D'approuver l'éligibilité des postes listés ci-dessus, au recrutement contractuel en cas d'absence de candidature statutaire,
- D'approuver les 2 annexes de cette délibération portant sur la liste des postes permanents du CDG59, la liste des postes éligibles au recours contractuel,



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- De prélever les dépenses sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 3 : Délibération portant sur les modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles de 2026

Les prochaines élections des représentants du personnel aux différentes instances de dialogue social se tiendront en décembre 2026.

Le CDG 59 a souhaité, de nouveau, recourir au vote électronique qui constitue une solution pratique, efficace et sécurisée pour l'organisation de ces élections. Les membres du CST ont émis un avis favorable lors de la séance du 12 décembre 2025.

Le prestataire retenu en charge de la conception, la gestion et la maintenance du système de vote, sous le contrôle du CDG 59, est la société « Slib ».

Le Président demande aux membres :

- D'approuver le recours au vote électronique, comme modalité exclusive d'expression des suffrages lors de l'ensemble des scrutins relatifs aux élections professionnelles 2026 (CAP, CCP et CST),
 - D'acter l'ouverture des 5 scrutins le jeudi 03 décembre 2026 à 08h00 et leur clôture le jeudi 10 décembre 2026 à 17h00,
 - De l'autoriser à engager les dépenses liées aux élections professionnelles

Le Président précise que les modalités d'organisation du vote feront l'objet de la publication d'un futur arrêté, après échanges avec le prestataire retenu.

⇒ Adoptée à l'unanimité

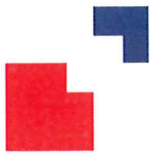
Délibération 4 : Délibération autorisant la cession du bâtiment situé au 10 rue Alexandre Desrousseaux à Lille

- ✓ Historique du bien et de la mise en vente :

Le Centre De Gestion est propriétaire de l'immeuble depuis février 2009.

Comme évoqué précédemment, entre 2013 et 2022 ledit immeuble a été mis à disposition de l'Association des Maires du Nord qui bénéficie depuis le 21 mars 2022 d'une mise à disposition de bureaux situés au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy du CDG 59.

Lors de la séance du 30 juin 2022, le Conseil d'administration a autorisé la mise en vente du bien ainsi que le recours à une agence immobilière pour cette cession. Depuis cette mise en vente, deux offres d'acquisition ont été reçues et acceptées, mais les acquéreurs se sont rétractés avant la finalisation de la vente.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

✓ Offre actuelle :

- Acquéreur : Société DAUM Architectes représentée par Madame Charlotte DAMBRINE
- Date de réception de l'offre : 13 mars 2026
- Montant proposé : 225 000 € net vendeur
- Avis du service du Domaine : 190 000 €
- Observation : le montant proposé par l'acquéreur est supérieur à l'avis du Domaine, garantissant la conformité du prix à la réglementation applicable.

Le Président demande aux membres :

- D'autoriser la cession de l'immeuble situé à Lille 2/26 rue Alexandre Desrousseaux, 48-72 avenue Kennedy, 195-225 rue de Paris décrit dans la présente délibération au profit de la société DAUM Architectes, ou toute autre société substituée par cette dernière pour un montant de 225 000 euros net vendeur
- De l'autoriser à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette cession, y compris tout avant contrat sous condition suspensive et tout l'acte authentique de vente, et à accomplir toutes démarches administratives afférentes

Les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur. Néanmoins, le CDG59 devra s'honorer de l'appel de fonds pour des travaux votés par la co propriété à hauteur de 3 917 euros.

L'avis du Domaine est annexé à la présente délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

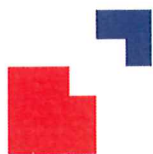
Délibération 5 : Création d'une Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Au regard des particularités du CST du CDG 59 concernant son périmètre et les enjeux en matière de prévention sur les domaines suscités pour toutes les collectivités, je vous propose de délibérer sur la création de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ainsi que sur sa composition (de deux collèges : un collège des représentants du personnel et un collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics).

Le Président propose aux membres :

- D'instaurer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- De maintenir le paritarisme et fixer :
 - Le nombre de représentants du personnel titulaires à 9, et un nombre égal de représentants suppléants,
 - Le nombre de représentants des collectivités et établissements publics de son ressort à 9 et un nombre égal de représentants suppléants.
- De prévoir le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements de son ressort

ø Adoptée à l'unanimité



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Délibération 6 : Fixation du nombre de représentants, du paritarisme et du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics au CST

Le Conseil d'administration du CDG 59 doit délibérer sur :

- Le nombre de représentants du personnel (fourchette réglementaire entre 7 et 15 pour un effectif supérieur à 2 000 agents),
- Le maintien ou non du paritarisme numérique entre les deux collèges,
- Le recueil ou non par le CST, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Les organisations syndicales ont été consultées le 24 mars 2026 et les représentants du personnel siégeant au CST ont été informés le 18 mai 2026.

En accord avec ces dernières, il est proposé de maintenir l'organisation actuelle en fixant à 9 le nombre de représentants du personnel, en maintenant la parité entre les collèges et en prévoyant le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant. Ces conditions permettent la qualité du dialogue social et maintiennent le sens de cette instance.

Le Président propose aux membres de :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 9 et en nombre égal celui des représentants suppléants du personnel,
- Maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG employant moins de 50 agents et du CDG59 égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Prévoir le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics de son ressort

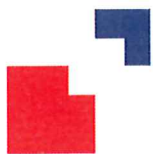
Le Président tient à souligner la qualité des échanges lors du dernier CST et souligne la présence des élus permettant la qualité des débats.

Le Président rappelle l'importance de la présence des élus et leur prise de position à cette instance.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives à l'emploi, la qualité de vie au travail, la prévention, la sécurité et la santé au travail (Présentation par le Président en l'absence de Madame MASSE)

Délibération 7 : Convention ARPEJEH 2026



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le Président précise aux membres que la reconduction de la convention annuelle avec l'ARPEJEH s'inscrit dans la continuité des engagements du CDG 59 en matière d'égalité d'accès et de traitement dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le partenariat ARPEJEH permet un rapprochement direct entre la fonction publique territoriale et un vivier de jeunes en recherche d'orientation ou d'insertion professionnelle.

L'association organise un forum annuel auquel le CDG 59 participe, générant une visibilité importante auprès de ce public.

Plusieurs actions structurantes ont déjà été menées grâce à ce partenariat :

- Le projet « Collectivités Ouvertes » en juin 2023, réalisé en partenariat avec l'association La Cordée, pour permettre à des groupes de jeunes de découvrir les métiers territoriaux sur les territoires du Valenciennois et de la Sambre-Avesnois.

- Une journée de stage découverte a été accueillie dans les locaux du CDG 59 en mars 2023, associant présentation des métiers, immersion professionnelle et création de contenus vidéos en lien avec le service communication.

Le recrutement d'une nouvelle chargée de mission dédiée permettra un redéploiement complet des actions et de redynamiser ce partenariat. L'ARPEJEH a recruté une chargée de mission implantée dans les Hauts-de-France, spécifiquement chargée de développer les actions sur le territoire régional. Ce renforcement local permettra une meilleure coordination, une présence accrue auprès des collectivités du département et un ancrage territorial plus solide.

Le Président propose aux membres de l'autoriser à signer la convention d'adhésion pour l'année 2026. La convention est annexée à la présente délibération et le coût annuel de l'adhésion est de 3600 euros.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 8 : Renouvellement de la convention relative à l'utilisation du module GPEEC

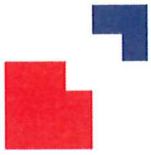
Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE présente cette délibération et précise aux membres qu'actuellement a lieu la phase d'expérimentation d'un module, déjà expérimenté par le CIG puis par le GIP des CDG.

Ce module sert également dans le cadre de l'observatoire régional de l'emploi et permet de dresser différentes requêtes très intéressantes pour le service RH (anticipations, projections et différents panoramas).

Ce module permet d'obtenir :

- Un état des lieux métiers et compétences à l'échelle d'une collectivité,
- Un focus métier dans le cadre de cartographie des aires de mobilités,
- Un focus agent dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

La convention relative à la mise à disposition du module GPEEC arrive à échéance le 1er juin 2026. Le projet de renouvellement de cette dernière, pour une durée de trois ans, s'inscrit



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

dans le cadre d'une expérimentation du module initiée permettant d'évaluer sa pertinence opérationnelle et de monter en compétence sur les outillages techniques.

Le Président propose aux membres de l'autoriser à signer la convention relative à l'utilisation du module GPEEC annexée à la présente délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 9 : Convention relative à la mise à disposition de la licence développeur QLIK

Les Centres De Gestion se sont dotés en 2018 d'une application full web intitulée « Données Sociales ». Cet outil structure l'ensemble du processus lié au Rapport Social Unique : saisie des données par les collectivités, collecte et consolidation par les Centres De Gestion, restitution des résultats et production d'analyses comparatives à l'échelle départementale, régionale et nationale, d'informations objectivées relatives à l'emploi public.

L'interconnexion de multiples bases de données a conduit au développement d'un module additionnel à l'application « Données Sociales », dénommé « Qlik Sens ». Celui-ci comprend :

- Des tableaux de bord dynamiques connectés au puits de données,
- Un module d'édition permettant la génération de rapports, à la demande ou automatisés.

Dans le cadre du renouvellement de la convention de mise à disposition de l'outil Qlik Sens proposée par le CIG, le service Prospective et Accompagnement des Organisations souhaite acquérir la licence « développeur ». Cette licence a été mise à disposition à titre exceptionnel et testée préalablement au cours de l'année 2025, à titre gratuit.

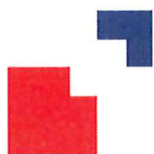
Cette licence permet d'accéder au module « Analyseur », autorisant la consultation et l'exploitation des tableaux de bord existants, et en complément de créer de nouveaux indicateurs et tableaux de bord en mobilisant des connexions issues de plusieurs sources de données, permettant une analyse approfondie des données territoriales.

Au regard des besoins identifiés, une licence par région est suffisante. En qualité de chef de file régional, le CDG 59 se propose d'en assurer l'acquisition.

La convention s'établit sur une durée de trois ans, dont la participation financière annuelle de l'utilisateur est fixée à 1 695 euros, soit un montant total de 5 085 euros.

Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE précise que QLIK permet d'accéder au module analyseur.

Le Président propose aux membres de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération de mise à disposition d'un accès à la plateforme Qlik Sens.



-> Délibérations relatives aux finances, aux carrières et la CNRACL (*Présentation Christine BASQUIN*)

Délibération 10 : Adoption du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

Madame Christine BASQUIN, Vice-Présidente en charge des finances, des carrières et de la CNRACL présente le CFU.

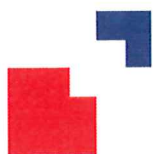
→ L'équilibre général :

Budget principal	Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Résultats de l'exercice 2025	Résultats à la clôture de l'exercice 2025
Section d'investissement	1 027 615,80 €	212 313,12 €	1 239 928,92 €
Section de fonctionnement	4 461 749,62 €	2 244 693,80 €	6 706 443,42 €
Total	5 489 365,42 €	2 457 006,92 €	7 946 372,34 €

Les principaux paramètres de l'exercice 2025 étaient les suivants :

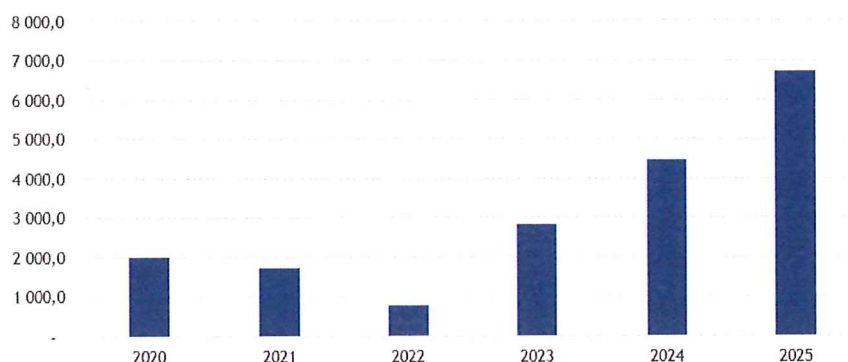
- La revalorisation du taux de la cotisation obligatoire (de 0,76% à 0,78%) ;
- Dégager des marges de manœuvres permettant de financer le programme de réhabilitation des bâtiments.

Les évolutions du résultat cumulé de la section de fonctionnement : en accord avec les orientations et, dans la continuité des exercices précédents, le CDG 59 renoue avec des excédents structurels.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Evolution du résultat cumulé de la section de fonctionnement
en K€



→ Les recettes de fonctionnement :

En K€	2023	2024	2025
Cotisations	7 675,3	7 938,6	8 250,2
Missions conventionnelles	3 859,4	4 097,4	4 403,5
Transferts de ressources CNFPT - Concours	2 152,8	2 274,9	2 173,6
Financement des FMPE	540,9	835,7	927,5
Coût lauréat	507,5	406,3	621,5
Assurance statutaire	339,1	496,5	529,2
Produits du domaine	205,6	162,5	260,7
Subventions	265,8	411,9	104,7
Partenariat CNRACL	28,8	27,4	24,8
Autres recettes	195,2	225,0	230,6
Total	15 770,4	16 876,3	17 526,1

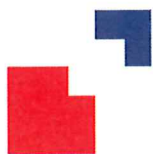
Comme en 2024, une dynamique portée par les cotisations et les services conventionnels est à souligner. Cela représente 72 % des recettes du CDG 59.

→ Les cotisations et les contributions :

En K€	2023	2024	2025
Réalisations	7 675,3	7 938,6	8 250,2

L'évolution des produits des cotisations est le résultat :

- De la progression des bases de cotisations portées quasi exclusivement par les collectivités affiliées ;



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- De la revalorisation du taux de la cotisation obligatoire dont le taux est passé de 0,76% à 0,78% au premier janvier 2025.

→ Les services conventionnés :

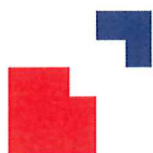
En K€	2023	2024	2025
Réalisations	3 859,4	4 097,4	4 403,4

Le produit des recettes conventionnelles est en augmentation de 306 K€ soit 7,5% portée par la contribution santé et dans une moindre mesure par les transitions numériques.

EN K€	2023	2024	2025
Médecine préventive	2 677,7	2 582,4	2 931,1
Transitions numériques et archivage	477,9	546,5	703,8
Missions d'Intérim	560,5	836,5	604,6
Autres missions conventionnelles	143,3	132,0	163,9

→ Les dépenses de fonctionnement :

Entre 2025 et 2024, les dépenses du CDG 59 sont quasiment stables.



En K€	2023	2024	2025
Charges à caractère général (011)	3 316,4	4 588,7	3 523,7
Dépenses de personnel (012)	9 150,0	9 642,4	10 493,7
Autres charges de gestion courante (65)	729,8	522,1	778,6
Charges exceptionnelles (67)	23,6	15,3	2,0
Amortissements (68) et financement de la section d'investissement (042)	472,9	494,4	483,5
Total	13 692,7	15 263,1	15 281,5

Chapitre 012 :

- Des dépenses qui ont progressé de 851,3 K€ ;
- Un niveau de réalisation inférieur aux prévisions en raison des difficultés à recruter sur certains postes (la DSSQVT).

Chapitre 011 :

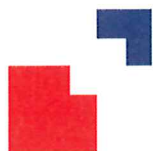
- Les dépenses du chapitre 011 sont en diminution de 1 065,1 K€ dont 927,9 K€ pour les concours, ce qui met en évidence le caractère très cyclique de cette activité.
- Le report de certaines opérations (Transitions numérique, gestion des moyens) qui a eu un impact sur le niveau d'exécution (déploiement du logiciel PADOA en fin 2025 soit 200 K€ non mobilisés)

Nous pouvons donc en conclure que l'exercice 2025 confirme le rétablissement de la situation financière du CDG 59 entamé en 2023.

→ En matière d'investissement :

Certains programmes importants nécessitent des études complémentaires (la sécurisation des sites) ou devront être relancés (le remplacement du système de sécurisation d'incendie). Les crédits afférents à ces programmes s'élevaient à près de 360 K€. Les restes à réaliser s'élèvent à 188 K€.

Hors opérations de réhabilitation, le besoin de financement des programmes en cours est couvert à 89,9% par l'excédent de la section d'investissement.



Recettes	Dépenses	Dépenses
Inscriptions dont <i>Dotations</i> <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	926 000,00 550 000,00 250 000,00	1 005 214,44
Réalisations	591 657,19	379 343,74
Taux de réalisation	63,89	37,74%

Monsieur GRINER se demande si à terme l'impact de l'augmentation de la cotisation de la CNRACL pourrait être connu sur les différents exercices et le chapitre 012.

Le Président répond que cela devrait représenter entre 420 000 et 450 000 euros à terme et ce, chaque année sans compensation financière.

Avant de procéder au vote, le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame BASQUIN propose aux membres d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 11 : Affectation des résultats

Cette délibération a pour objet de constater les résultats cumulés libres d'affectation pour chacune des deux sections soit :

- 6 706 443,42 € en section de fonctionnement ;
- 1 239 928,92 € en section d'investissement.

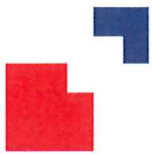
Madame BASQUIN propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver la reprise :

- Au compte 001, le résultat cumulé de la section d'investissement soit 1 239 928,92 € ;
- Au compte 002, le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 6 706 443,42 €.

⇒ Adoptée à l'unanimité

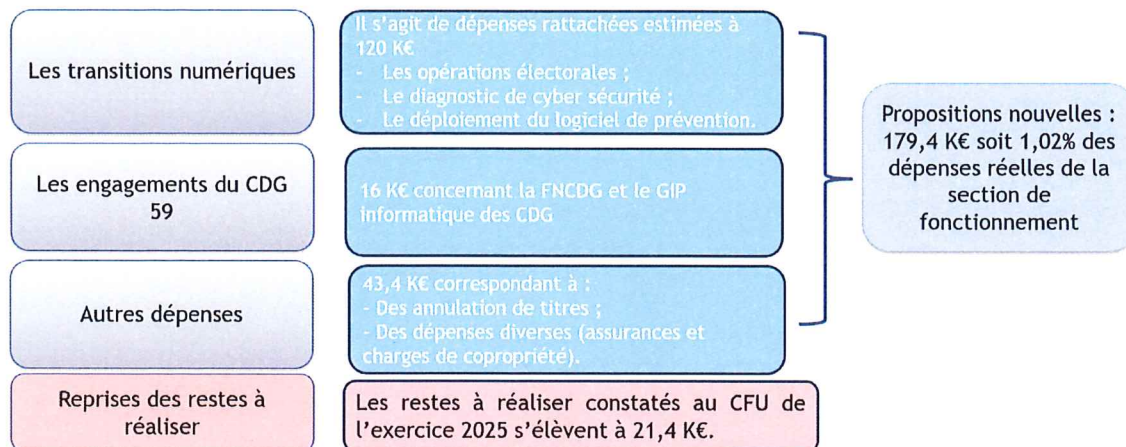
Délibération 12 : Budget supplémentaire de l'exercice 2026

Madame BASQUIN présente le Budget Supplémentaire.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

→ Les propositions nouvelles et les restes à réaliser en section de fonctionnement :



Le BS impacte peu le budget. En section de fonctionnement les propositions nouvelles représentent 1% des dépenses réelles de la section et constituent pour l'essentiel des dépenses rattachées.

La section d'investissement ne reprend quant à elle que les dépenses engagées non réalisées en 2025 soit 188,2 K€.

En section de fonctionnement les propositions nouvelles de dépenses s'élèvent à 179 400 € et concernent essentiellement l'informatique et les transitions numériques. On constate des rattachements à hauteur de 120 000 € destinés à financer :

- L'organisation des opérations électorales ;
- Le diagnostic de sécurité des systèmes d'informations afin de renforcer le niveau de cybersécurité ;
- Le déploiement de la solution logicielle de la prévention.
- Les autres dépenses ont vocation à financer :
- L'ajustement des contributions dues à la FNCDG ainsi qu'au GIP informatique des centres des gestion à hauteur de 16 000 € ;
- La régularisation des titres passés sur les années antérieurs pour 18 000 € ;
- Des dépenses diverses pour un montant de 25 400 € concernant notamment les assurances du CDG 59 et la régularisation des charges de copropriété.

→ Les propositions nouvelles en section d'investissement :

Le Budget Supplémentaire reprend les dépenses engagées non réalisées au 31 décembre 2025 constatées au compte administratif de l'exercice 2025. Pour mémoire, elles s'élevaient à 188,2 K€.

Le BS 2025 comporte aucune proposition nouvelle.

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Sections (en K€)	Résultats cumulés au 31/12/2025	Propositions nouvelles et restes à réaliser	Excédents non affectés
Fonctionnement	6 704,4	200,8	6 505,6
Investissement	1 239,9	188,2	1 051,7
Total	7 946,3	389,0	7 557,1

Madame BASQUIN propose aux membres d'adopter :

- Le budget supplémentaire de l'exercice 2026 ;
- D'autoriser l'exécution du budget par chapitre.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Le Président a remercié Monsieur Michel DECOOL pour l'ensemble de son engagement au sein du CDG 59 en sa qualité de Président du CST et membre du Bureau élargi également.

Monsieur DECOOL s'est vu offrir une valise en clin d'œil à ses envies de voyages.

Monsieur DECOOL a vivement remercié sa collaboration avec les équipes du CDG 59 et a salué la qualité du travail accompli et le plaisir qu'il a eu.

Le Président a remercié les Administrateurs pour leur engagement.

La séance est levée à 12h46.

Christine GILLOOTS  Secrétaire de séance	Éric DURAND  Le Président, Maire de Mouvaux
---	---